

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band: 10 (1937)
Heft: 5

Artikel: Le plan directeur urbain
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-120526>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le plan directeur urbain

Il comprend, en premier chef, le schéma de « l'équipement collectif » de la ville : communications terrestres, ferrées, fluviales, ports nautiques et aériens, gares, réserves de verdure, etc. Le canevas de son réseau de circulation résulte d'un choix de voies existantes commodes complété de quelques voies nouvelles.

Les constructions et les rénovations de quartiers seront coordonnées, en principe, à ce canevas.

L'implantation d'immeuble dessinée sur le plan représente un aménagement sur l'ensemble de la ville, conforme aux normes qui servent aujourd'hui à l'édification des quartiers neufs.

Il va de soi que toute époque pourra, dans n'importe quel élément du canevas, construire ou reconstruire selon ses goûts.

La ville sera composée d'un damier de quartiers d'âges différents, mais homogènes.

Une rénovation bien ordonnée revaloriserait les quartiers mauvais. Elle dégagerait, pour l'agrément de chacun, des vues splendides qu'une certaine incurie avait voilées.

